

Appel aux Pouvoirs Publics face à l'urgence

Cannes le 14 mars 2020

Le syndicat des restaurateurs UMIH de Cannes a tenu hier, en urgence, une réunion de son directoire pour apporter une réponse à la grande inquiétude de la profession face aux remontées d'informations des derniers jours.

Ce soir l'Etat annonce la fermeture de l'ensemble des établissements de notre profession, ce qui aggrave encore plus le diagnostic qui nous a conduit à faire les propositions listées ci-dessous.

La situation économique des établissements de restauration était en effet déjà particulièrement préoccupante après l'annulation et le report de certains des grands congrès cannois et la désaffection des visiteurs internationaux. Certains établissements affichent depuis deux semaines, une baisse allant jusqu'à 97% de leur chiffre d'affaires sans aucune visibilité de reprise. Avec une centaine d'euros de chiffres d'affaires par jour, comme certains restaurateurs nous l'indiquent déjà, le temps de survie de la commercialité devient extrêmement court, que cela soit pour une brasserie, un commerçant, un artisan, ou les nombreux autres corps de métiers qui composent le tissu socio-économique de notre Nation.

S'il n'y a plus de fréquentation de rues, s'il n'y a plus de clients et de consommation dans les commerces et donc plus de chiffre d'affaires, les mesures d'allègements et de reports des échéances et des charges, n'ont pas véritablement de sens.

Notre raisonnement porte sur une période de 6 mois de commercialité ; il s'agit pour nous d'une question de survie.

Le syndicat des restaurateurs UMIH de Cannes demande aux pouvoirs publics que les pistes suivantes puissent être envisagées :

- La suppression des redevances d'occupation de domaine public pour les 6 prochains mois,
- La prise en charge à 100% par l'Etat des heures de chômage des salariés sur la durée réelle du travail sans plafonnement des salaires,
- La suppression des charges sociales pendant les 6 prochains mois,
- La suppression du paiement de la TVA pendant les 6 prochains mois,
- La possibilité pour chaque établissement d'obtenir un emprunt, remboursable sur 4 ans, garanti par BPI pour couvrir les charges fixes pendant les 6 prochains mois, notamment pour les loyers, et les factures nécessaires EDF et autres,
- La possibilité de supprimer la TVA sur l'ensemble des prestations facturées par les établissements de restauration et d'hôtellerie,
- Suppression de la Cotisation Foncière des Entreprises 2020,
- Création d'un fonds d'Indemnisation des établissements pour les pertes d'exploitation qui ne sont pas couvertes par les compagnies assurances,
- Indemniser les travailleurs non salariés au moins sur la base du salaire minimum,

Nous espérons pouvoir compter sur la mobilisation de tous les acteurs publics et privés pour nous aider à surmonter les conséquences de cette crise sanitaire et que l'outil économique puisse continuer à exister.

Alain LAHOUTI
Président

Syndicat de Professionnels Actifs pour les Professionnels et par des Professionnels

UMIH 06 HCR Cannes Restaurateurs

7 rue Léopold Bucquet - 06400 Cannes

Tél : 06 52 71 37 57

email : umih06hcr@gmail.com / site internet : www.umih06hcr.fr